



Mairie de RHUIS

Demandes d'Urbanisme dématérialisées

Conditions Générales d' Utilisations

Les demandes d'urbanisme peuvent être envoyées par mail à la mairie depuis le 1^{er} Janvier 2022

Les demandes concernées sont :

- Demande préalable
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Transfert de permis

et elles peuvent formulées par des personnes physiques ou des personnes morales.

Les demandes reçues sous forme papier sont toujours acceptées.

Les demandes doivent être faites en adressant un courrier électronique recommandé. La Mairie se réserve le droit d'accepter des demandes envoyées par courrier électronique non recommandés.

Les documents doivent être envoyés sous format PDF,PNG,JPEG. En cas de fichiers de très grande taille, il est nécessaire de contacter le Secrétariat de Mairie.

Les demandes doivent être adressées uniquement à l'adresse suivante :

urbaMairierhuis@orange.fr

Cette adresse est exclusivement réservée aux demandes d'urbanisme

Toute demande adressée à une adresse électronique différente ne sera pas traitée.

L'usage de la langue française est obligatoire.

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sous réserve d'incident technique dont la commune ne serait être tenue responsable. L'indisponibilité du service ne pourra donner lieu à indemnisation.

Les demandes seront collectées par le secrétariat de Mairie 2 fois par semaine lors des jours d'ouverture de la Mairie .

Mairie de RHUIS , 24 Grande Rue , 60410 RHUIS

03 44 40 51 79



Mairie de RHUIS

Le point de départ des délais d'instruction correspond à celui d'émission de l'accusé de réception électronique envoyé au plus tard le lendemain de la réception de la demande.

Les données collectées seront traitées conformément :

- A la loi informatique et libertés dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018
- Au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018

Le Maire de Rhuis sis à Rhuis (60410) a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées :

- A l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme
- L'établissement de statistiques conformément à l'article L. 423-2 du code de l'urbanisme.

Les données personnelles sont collectées à des fins à la fois légitimes, nécessaires et ayant pour fondement les obligations légales issues des textes en vigueur.

Les destinataires de ces données sont le service instructeur (SIMOH) et l'Architecte des Bâtiments de France du département.

Ces données pourront être consultées par toute personne en faisant la demande dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs une fois la décision rendue.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter mairiederhuis@orange.fr / 24 grande rue Rhuis(60410) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL

Ces données seront conservées ou supprimées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'archivage .

Ces Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français

Rhuis , le 2 Janvier 2022

Jean François GOYARD

Maire

Mairie de RHUIS , 24 Grande Rue , 60410 RHUIS

03 44 40 51 79